

NOTE TECHNIQUE : Ce texte comporte environ 2828 caractères, dont Le chapeau : 104 caractères. L'encadré 1 : 362. L'encadré 2 : 319

Améliorer les conditions de travail, c'est aussi agir sur l'attractivité et la fidélisation des équipes.

Depuis 2002, la Commission Paritaire d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CPHSCT) en Vaucluse œuvre auprès des entreprises agricoles pour recueillir les besoins en termes d'amélioration des conditions de travail et construit des actions concrètes.

La CPHSCT du Vaucluse travaille actuellement sur une expérimentation d'amélioration de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) pour les travailleurs sur chantiers éloignés du siège de l'exploitation (taille, travaux en vert, plantations...). L'amélioration des conditions de travail est une des réponses aux difficultés de recrutement et permet de fidéliser les salariés (permanents et saisonniers).

Le projet d'étude repose sur l'analyse des conditions de réalisation, de mise en place, et des contraintes d'utilisation d'Équipements et Installations Mobiles d'Hygiène et de Confort à destination des travailleurs agricoles sur les chantiers.

Aussi, si vous avez un projet de mise en place de ce type d'équipements ou besoin d'information sur cette étude ou encore sur les dispositifs pouvant être mobilisés pour améliorer les conditions et la qualité de vie au travail de vos salariés vous pouvez joindre :

Président de la CPHSCT84 Martial RABASA Tél 07 87 25 37 94.

Secrétaire de la CPHSCT84 Odile BRES Tél 06 34 13 73 07.

Conseiller en prévention Jérôme VERNERET

verneret.jerome@alpesvaucluse.msa.fr 06 73 28 61 29.

Les projets proposés pourront concerner les sanitaires (WC, lavabos, ...), les équipements de cuisine (frigos, plaque de cuisson, évier...), et autres équipements (lieux de prise des repas, vestiaires...).

La CPHSCT 84 vous propose une aide technique avec l'appui de conseillers et peut vous proposer une aide financière pour la prise en charge partielle du coût des investissements dans le cadre de cette étude.

L'étude sera menée auprès de 10 entreprises et permettra de bien connaître les contraintes et les avantages d'un tel dispositif. Une synthèse sera réalisée

et fera l'objet d'une publication. Si vous souhaitez participer contactez-nous rapidement...

Réservée aux petites entreprises agricoles, elles doivent :

- être affiliée à la MSA Alpes Vaucluse,
- employer un effectif de salariés supérieur ou égal à 0,5 ETP annuel et inférieur ou égal à 11 ETP annuels,
- être à jour des obligations et paiements de cotisations sociales,
- avoir mis à jour son Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS DE LA CPHSCT84 SUR :

<https://alpes-vaucluse.msa.fr/lfp/cphsct-de-vaucluse>

- Guides et Outils
- Fiches Conseils
 - Rencontres employeurs / salariés
 - Ateliers Techniques
 - Formations
 - et c...



Passez nous voir : La CPHSCT84 sera présente au SITEVI Montpellier, le 30 novembre 2023.